

# PRATIQUES, ENJEUX ET EVOLUTION DES STATIONNEMENTS EN VILLE DE GENEVE



CONFERENCE DES VILLES POUR LA MOBILITE  
COLOQUE DE PRINTEMPS 2016 : CONCEPTS DE STATIONNEMENTS URBAINS POUR LE TRAFIC MOTORISE  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE DE LA VILLE DE GENEVE  
29 MAI 2026

---

# PRATIQUES, ENJEUX ET EVOLUTION DES STATIONNEMENTS EN VILLE DE GENEVE

## SOMMAIRE

1. La répartition des compétences Canton / Ville en termes de mobilité - stationnement
2. Les principes de compensation du stationnement
3. Les chiffres clés de stationnement
4. Le Plan d'actions cantonal du stationnement 2024-2028
5. Le Plan directeur communal (PDCom) «Genève 2040»
6. Les actions concrètes et évolutions pour 2026-2028

# 1. LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES CANTON / VILLE EN TERMES DE MOBILITÉ - STATIONNEMENT

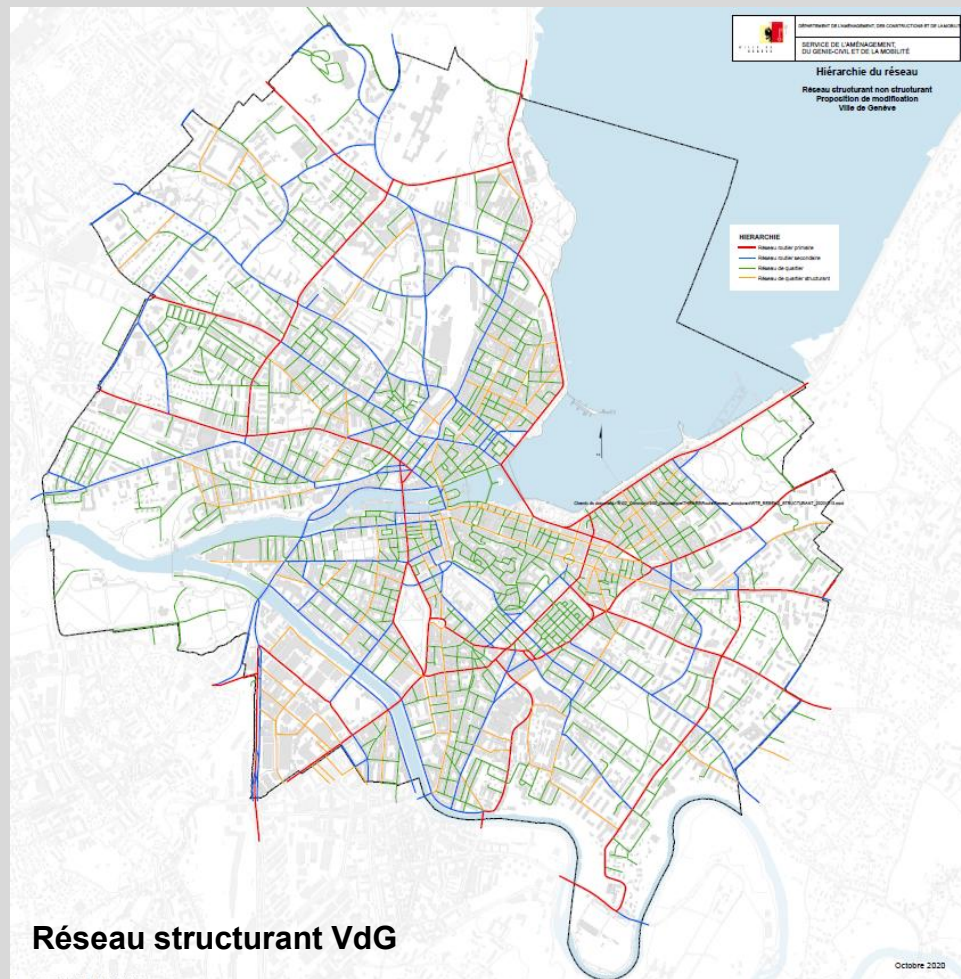
Le département cantonal chargé des transports (DSM) est l'autorité :

- d'exécution de la loi fédérale sur la circulation routière et ses dispositions d'application
- compétente pour accorder les autorisations ou prendre toute décision concernant les conducteurs et véhicules
- compétente pour les mesures de chantiers

En d'autres termes, le Canton (l'Office cantonal des transports) est compétent pour définir les principes et gérer les mobilités et les stationnements.

La Ville de Genève

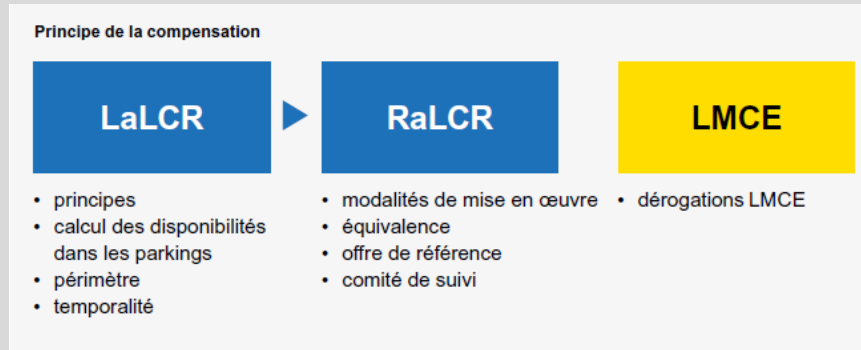
- est propriétaire de son domaine public (pas de routes cantonales en Ville de Genève)
- est compétente pour les tâches déléguées aux communes par le Canton : régulation du trafic – réglementations temporaires de chantiers pour les rues de quartiers non structurantes



## 2. LES PRINCIPES DE COMPENSATION DU STATIONNEMENT

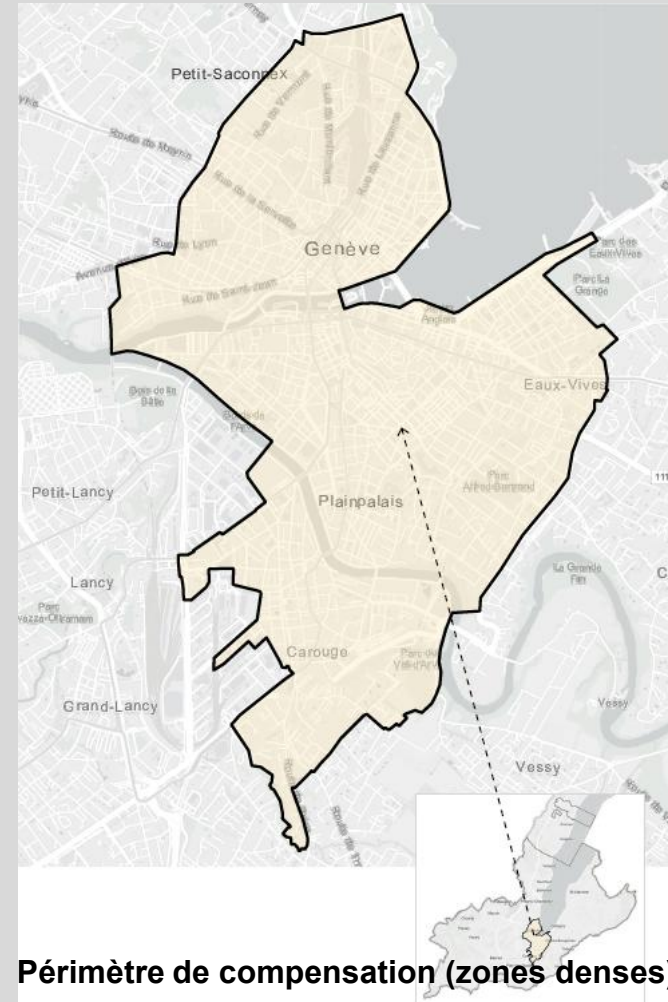
### Le cadre légal :

- La LaLCR (22 mars 2012) et le RaLCR (19 juin 2013)
- La LMCE (5 juin 2016) définit les principes de dérogation à la compensation en zones I et II de la LMCE



### 2 cas d'application :

- Lors de la création d'un parking en ouvrage à usage public (suppression d'un nombre équivalent de places de stationnement dans un rayon de 500m)
- Lors de la réalisation d'un projet urbain : chaque place de stationnement sur voirie (bleue ou blanche) doit être compensée dans un périmètre de 500m.



Périmètre de compensation (zones denses)

## 2. LES PRINCIPES DE COMPENSATION DU STATIONNEMENT

### Processus de fonctionnement



**Procédure** : la compensation est définie par l'autorisation de construire (DD ou APA), ou par les plans de marquage.

### Principes clés :

- Les places supprimées doivent être compensées dans les 500 m
- La compensation se fait en priorité dans les parkings en ouvrage à usage public ou privé
- La compensation intervient simultanément à la suppression
- Le changement de typologie ne constitue pas une suppression

### Règles de compensation dans les parkings :

- Les parkings publics ou privés à usage public peuvent servir à la compensation uniquement s'ils ne sont pas complets + de 50 jours par an.
- Pour les parkings privés, la compensation est possible selon les places réellement disponibles.
- Les places blanches sont compensées dans les parkings publics, les places bleues dans les parkings privés.

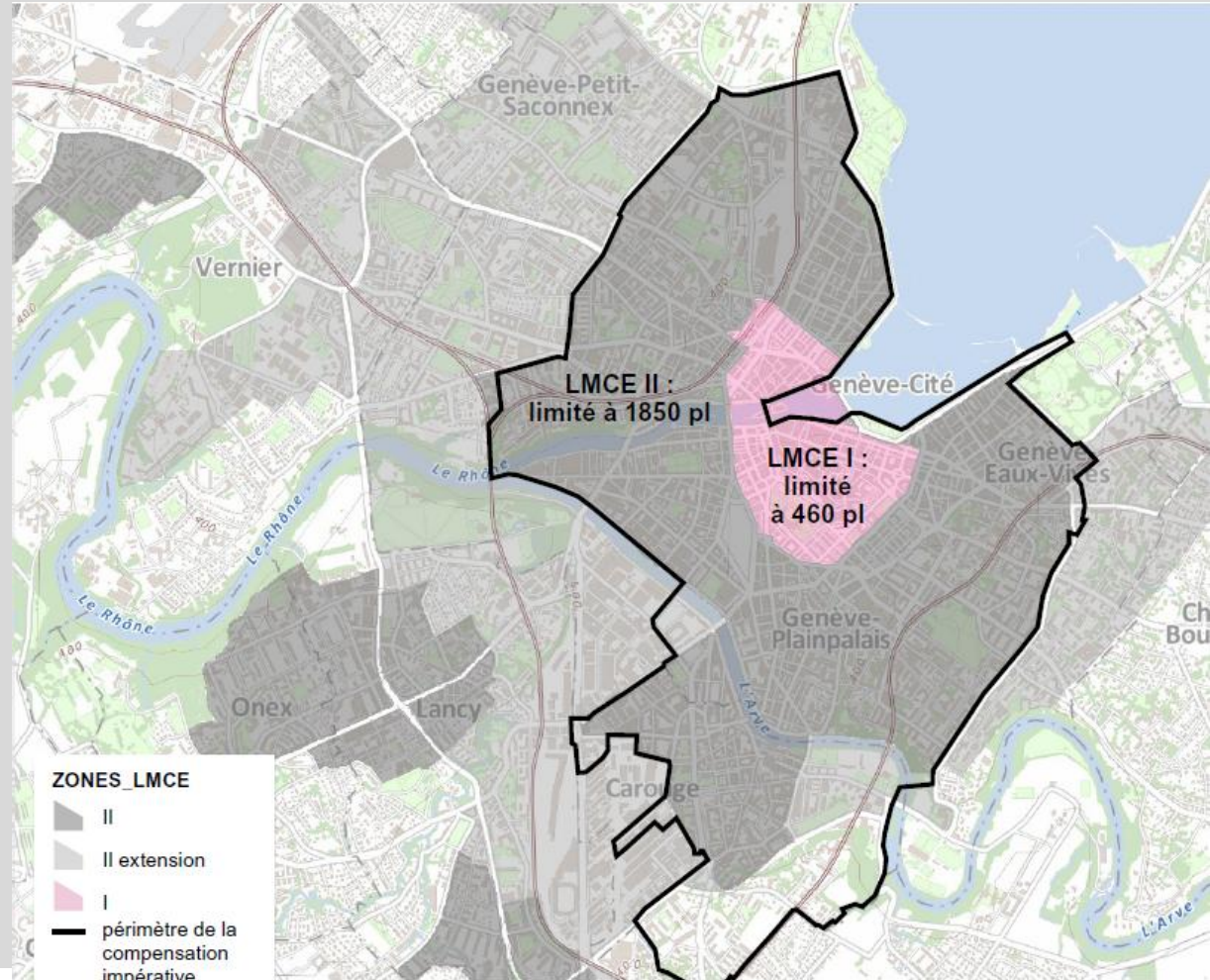
## 2. LES PRINCIPES DE COMPENSATION DU STATIONNEMENT

### Dérogation LMCE :

Pour les projets dont les places supprimées ne peuvent pas être compensées, il est possible d'activer une dérogation LMCE

Conditions : les aménagements doivent améliorer la fluidité ou la sécurité des différents modes de déplacement.

**La loi fixe 2310 places pouvant faire l'objet de dérogations.**



## 2. LES PRINCIPES DE COMPENSATION DU STATIONNEMENT

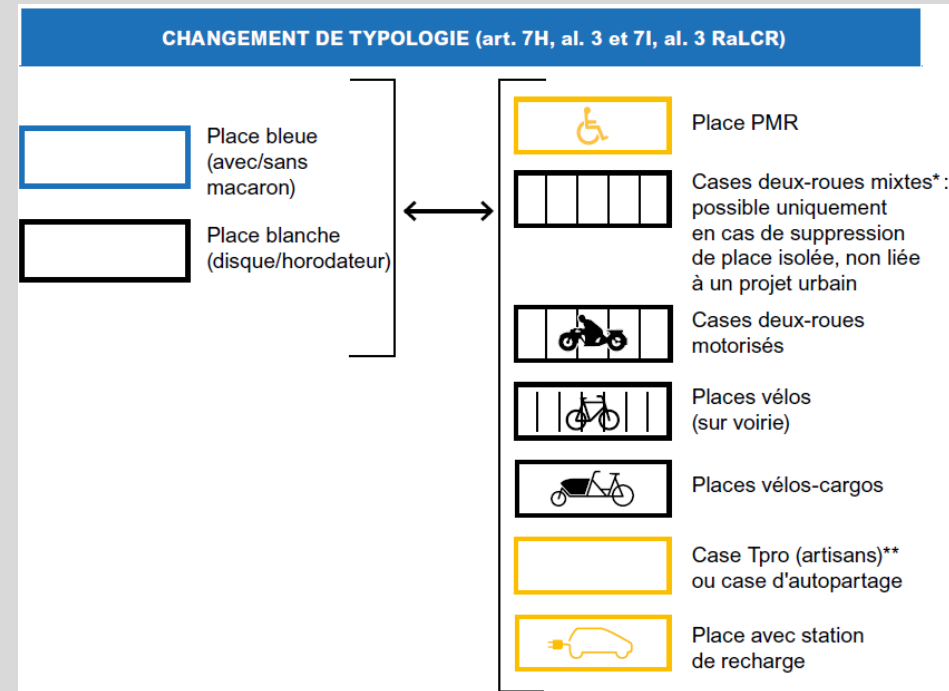
### Les types de compensation possibles

SUPPRESSION	COMPENSATION IMPÉRATIVE
	OUI
	OUI
	NON
	NON
	NON
	NON
	NON
	NON
	NON
	NON

\* case deux-roues mixtes. Dans le cadre du PAST, il est demandé aux communes de créer des places mixtes, c'est à dire accessibles tant aux vélos qu'aux motos

\*\* case Tpro (artisans) : type de place (marquage à valider) prévu en 2026 sous réserve de la validation des modifications de la LaLCR et du RaLCR avec la mise en œuvre d'une vignette d'identification Tpro.

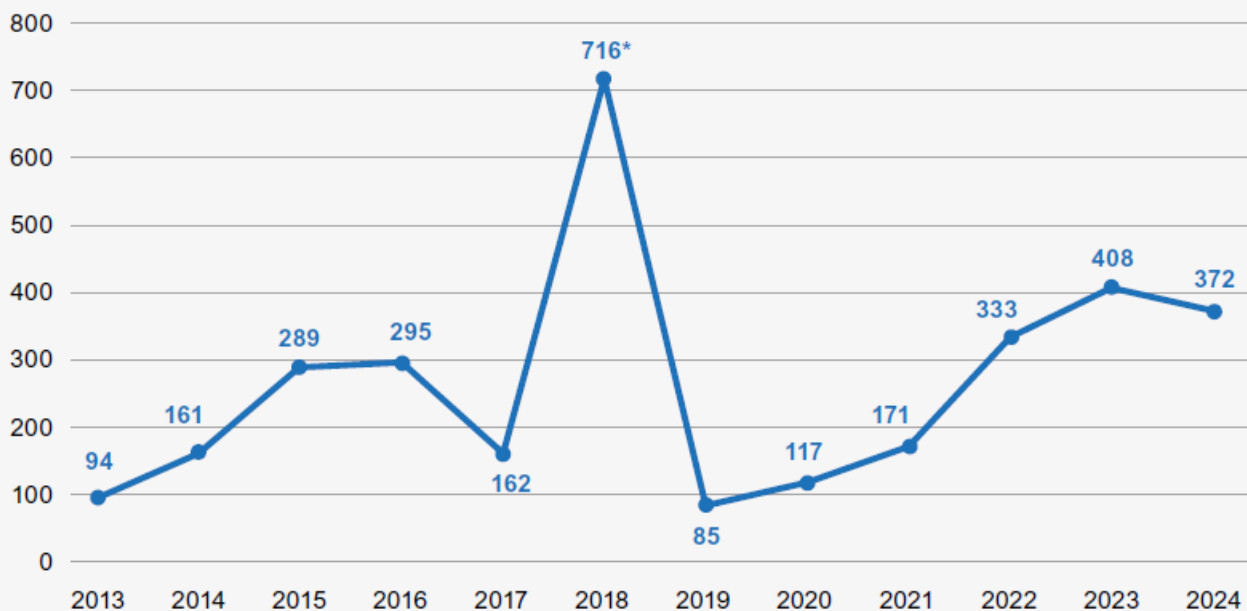
### Les changements de typologie (sans compensation)



### 3. LES CHIFFRES CLES DE STATIONNEMENT

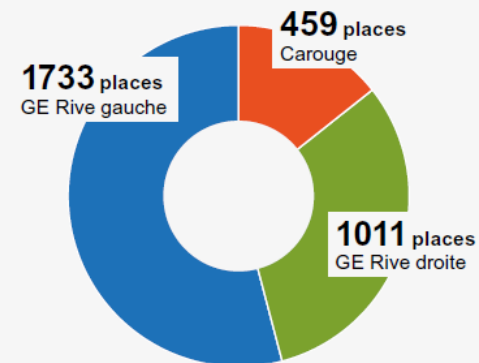
#### Suppression

Évolution du nombre de places supprimées par année

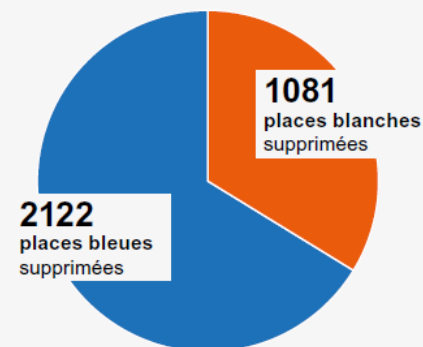


\* L'année 2018 présente un nombre important de places supprimées suite à l'ouverture du parking de la gare des Eaux-vives. La création de ce parking a permis de compenser de nombreuses places sur la voirie.

Répartition des suppressions de places sur le territoire de 2013 à 2024



Types de places supprimées de 2013 à 2024



---

## 4. LE PLAN D' ACTIONS CANTONAL DU STATIONNEMENT (PAST) 2024-2028

### 5 principes généraux :

1. Libérer l'espace public du stationnement (fluidité / sécurité / qualité de vie)
2. Renforcer l'offre P+R et harmoniser son fonctionnement à l'échelle du Grand Genève
3. Améliorer le stationnement pour les professionnels (artisans / livraisons)
4. Inciter à diminuer le stationnement des employés dans les entreprises
5. Développer l'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés et les vélos

### 8 objectifs thématiques :

1. Offrir un stationnement équilibré et approprié pour les différents usages et usagers
2. Libérer l'espace public afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers
3. Faciliter les livraisons
4. Accélérer la transition vers les motorisations faiblement émissives
  5. Agir autant sur l'offre de stationnement privée que sur l'offre publique, en tenant compte des enjeux économiques liés au stationnement
6. Agir pour limiter l'usage de la voiture individuelle et favoriser le report modal.
7. Faciliter la compréhension des règles de stationnement.
8. Sensibiliser aux bons comportements en termes de stationnement.

---

## 4. LE PLAN D' ACTIONS CANTONAL DU STATIONNEMENT (PAST) 2024-2028

23 actions regroupées autour des 8 thématiques. Ci-après les plus emblématiques pour la Ville.

### I. ESPACE PUBLIC

1. Améliorer et étendre le stationnement pour les 2 RM, vélos et vélos spéciaux notamment aux interfaces de transport public, dans les établissements scolaires, les lieux d'achats, de loisirs, de culture et de sport, en ville comme en périphérie, sur des emplacements mixtes, soit sans attribution de places par signalisation verticale
2. Créer, via la Fondation des parkings, 20 nouvelles vélostations et 10 « motos-stations » dans le canton de Genève et 200 places vélos-cargos dans ses parkings
3. Créer des places de livraison supplémentaires, notamment pour les vélos-cargos
4. Installer des bornes rapides de recharge électrique dans les parkings de la Fondation des parkings et, en parallèle, étudier les besoins en bornes de recharge pour les entreprises (artisans, taxis, etc.).
5. Agir pour libérer l'espace public des vélos-épaves.

---

## 4. LE PLAN D' ACTIONS CANTONAL DU STATIONNEMENT (PAST) 2024-2028

### II. TARIFICATION / RÉGLEMENTATION

7. Agir sur l'offre des macarons de stationnement.
8. Faciliter le stationnement des véhicules professionnels définis selon le macaron spécifique

### III. PARCS RELAIS P+R

12. Créer 2500 places dans plusieurs P+R du canton.
13. Encourager les autorités françaises à renforcer l'offre en places de parcs relais P+R en France (parcs relais P+R, parkings de covoiturage).

### VII. PMR

21. Augmenter l'offre en places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) d'environ 120 places et améliorer leur accessibilité en revoyant la configuration des places. Proposer un système de crédit-parking pour les détenteurs de cartes PMR dans certains parkings en ouvrage.

### VIII. AUTOPARTAGE

23. Faciliter l'implantation de places d'autopartage sur l'espace public et dans les parkings en ouvrage appartenant à l'État de Genève et dans ceux gérés par la Fondation des parkings pour les véhicules dont l'accès est ouvert au public

## 5. LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) «GENEVE 2040»

### 4 grandes orientations :

1. Une ville accueillante et régénérée
2. Une ville organisée et conviviale
3. Une ville qui prend soin de son environnement
4. Une ville, centre de la métropole du Grand-Genève

### Santé et bien-être au cœur des aménagements

- Limitation des émissions de carbone, la pollution, le bruit
- Laisser plus de place aux transports collectifs, à la marche, aux vélos
- Favoriser les espaces de détente et de loisirs

➡ -12'000 places de stationnement ! (2013-2014 : -3'203 places au niveau cantonal et -XXX en VdG)  
un objectif atteignable ?

➡ 30 km/h dans toute la ville....

---

## 6. LES ACTIONS CONCRETES ET EVOLUTIONS POUR 2026-2028

Une feuille de route Canton (DSM) – Ville de Genève (DACM) pour agir rapidement avec des actions prioritaires, concrètes et présentant une vision partagée.

6 thématiques :

- Mobilités actives
- Réseau routier
- **Stationnement**
- Transport professionnel
- Transport en commun
- Gouvernance et communication

La vision en terme de stationnements :

Gérer les places de stationnement en fonction des besoins des usagers principalement résidents, professionnels et à mobilité réduite et réduire les places à usage des voitures pendulaires en vue de favoriser le report modal vers les transports collectifs et les mobilités actives.

---

## 6. LES ACTIONS CONCRETES ET EVOLUTIONS POUR 2026-2028

### 6 axes de travail :

Axe 1 : Améliorer et étendre le stationnement pour les vélos, les deux-roues motorisés et les vélos spéciaux.

Axe 2 : Créer des places de livraison supplémentaires et en améliorer le contrôle

Axe 3 : Accompagner le processus de la compensation du stationnement

Axe 4 : Organiser une campagne de sensibilisation sur le stationnement des vélos et vélos-cargos

Axe 5 : Augmenter l'offre et l'accessibilité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Axe 6 : Faciliter l'implantation de places pour l'autopartage et les véhicules électriques

14 actions....

**Mais comment passe-t-on des intentions et de la planification aux projets à réaliser avant 2028?**

## 6. LES ACTIONS CONCRETES ET EVOLUTIONS POUR 2026-2028

### Illustration avec quelques actions :

Action 1 : *Après recensement, avant fin 2025, des places deux-roues motorisés et places vélos existantes, analyser et prioriser les besoins en nouvelles places et créer, progressivement par changement d'affectation de places existantes et tout particulièrement en zone II LMCE, de 2025 à 2028, 1'600 places deux-roues mixtes sur le domaine public principalement aux interfaces de transports publics, dans les établissements scolaires, les lieux d'achats, de loisirs, de culture et de sport, en ville comme en périphérie, sur des emplacements mixtes, soit sans attribution de places par signalisation verticale.*

Action 3 : *Créer, progressivement de 2025 à 2028, 100 nouvelles places vélos-cargos sur le domaine public.*

Tout semble dit mais dans le concret :

- Malgré toutes ces études de planification, les recensements ne sont pas exhaustifs et fiables, les priorités ne sont pas identifiées...
- Le premier enjeu est donc d'identifier les secteurs ou les besoins sont avérés avec un travail de terrain indispensable...
- Le second est de définir les sites (rues, espaces publics) appropriés pouvant accueillir des places mixtes ou l'espace dévolu aux 2RM est juste le double de celui des vélos

**Insérer les schémas des emplacements mixtes 2RM-Vélos + stationnements vélos cargo**

- Le dernier est de réaliser ... dans le respect du cadre administratif et financier...

## 6. LES ACTIONS CONCRETES ET EVOLUTIONS POUR 2026-2028

### Illustration avec quelques actions :

Action 4 : *Favoriser le développement de places 2RM en ouvrages notamment pour les résidents et stationnements de longue durée.*

Action 7 : *Avec la Fondation des parkings, étudier, pour fin 2026, la possibilité d'ouvrir des parkings de la GIM au public (voitures, 2RM, vélos) et mettre en œuvre l'ouverture des parkings identifiés pour fin 2028.*

Ces actions nécessitent de nombreux échanges avec différents acteurs sur des aspects stratégiques. Pour illustrer :

- Les parkings publics où le besoin de créer des places 2RM est flagrant ont un taux d'occupation très élevé et ont peu de marge
- Les parkings privés appartenant à la Ville nécessitent des investissements importants pour être « rendus accessible au public » notamment pour des raisons d'évacuation d'urgence.

⇒ Deux solutions rapides, efficaces et financièrement acceptables:

- Transformer les parkings de la Ville pour accueillir des usagers au bénéfice d'abonnements dans les parkings publics afin de libérer des places dans ces derniers et créer des places 2RM ou une capacité de compensation.
- Convaincre les propriétaires de parkings privés et leurs exploitants de convertir les places voitures inoccupées en places 2RM.

---

## 6. LES ACTIONS CONCRETES ET EVOLUTIONS EN 2026-2027

Action 8 : *Participer activement à la campagne d'enlèvement des vélos-épaves pilotée par l'OCT qui est envisagée en 2026.*

Action 12 : *Créer une place d'autopartage par quartier progressivement d'ici à 2028 sur le domaine public.*

Atteindre les objectifs du PDCom soit -12'000 places sur l'espace public d'ici 2040....

Ces 3 dernières actions, illustrent bien les interactions et la coordination indispensables entre les multiples acteurs pour proposer des planifications pertinentes et réalistes à mettre en oeuvre.

Enlever des vélos épaves ne devrait pas être un enjeu. A Genève, il nécessite que des Offices cantonaux (au moins 2) et des services municipaux (au moins 3) se mettent autour d'une table et que cette action fasse l'objet d'un plan d'action cantonal et d'une feuille de route Canton-Ville....

Comment concilier « libération de l'espace public » avec un objectif de moins 12'000 places de stationnements voitures à l'horizon 2040 souhaiter un report modal de la voiture individuelle aux transports publics ou mobilités douces et mettre en œuvre des places de recharge ou d'autopartage dans ce même espace public...

L'acte de construire même s'il devient tous les jours plus complexe reste relativement simple dès lors que l'on sait ce que l'on fait....

# PRATIQUES, ENJEUX ET EVOLUTION DES STATIONNEMENTS EN VILLE DE GENEVE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



CONFERENCE DES VILLES POUR LA MOBILITE  
COLOQUE DE PRINTEMPS 2016 : CONCEPTS DE STATIONNEMENTS URBAINS POUR LE TRAFIC MOTORISE  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE DE LA VILLE DE GENEVE  
29 MAI 2026